

COMPTE-RENDU DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2010 (20h30)

Présents : MM. Gérard CROZIER, Maire, Jean-Michel CHAGNON, Mme Catherine BESSON, M. Jean-François DURAND, Mme Jocelyne CASTON, M. Guy VIGLIOCCO, adjoints, M. Bernard VINCENT, Mmes Martine COTTE, Bernadette GOLIN, MM. Denis CORNILLON, Christian SIRON, Bernard COMTE, Jacky COLLIGNON, Albert PETIT, Mmes Martine DEUS, Corinne RINGUENOIRE.

Excusés : M. Olivier MIGNEREY, Mme Roselyne RASPAIL (procuration donnée à Jean-Michel CHAGNON).

Secrétaire de séance : M. Bernard VINCENT.

La lecture du compte-rendu de la séance du conseil municipal précédente n'a soulevé aucune observation.

TRAVAUX AU DROIT DE L'ENTONNEMENT DES DIGUES D'ALLEX ET DE GRANE

Conventions de mandat de maîtrise d'ouvrage au S.M.R.D.

Le Maire rappelle aux conseillers la demande conjointe du S.M.R.D. (Syndicat Mixte de la Rivière Drôme) et des communes de Grâne et d'Allex, adressée le 6 août 2010 à M. le Préfet de la Drôme, en vue de réaliser des travaux d'urgence au droit de l'entonnement des digues de la rivière Drôme. Il rappelle la délibération du Conseil municipal en date du 4 octobre 2010 rappelant le caractère urgent des travaux et dégageant toute responsabilité si les prochaines intempéries endommageraient définitivement les digues et menaçaient les personnes, les biens et ouvrages situés à proximité.

Il annonce que le 10 décembre 2010, M. le Préfet a signé un arrêté autorisant le S.M.R.D. et les Communes d'Allex et Grâne à réaliser des travaux au droit de l'entonnement avant le 15 février 2011. Il remercie M. le Préfet et M. le Sous-Préfet de Die pour le pragmatisme dont ils ont fait preuve, ainsi que tous les partenaires qui se sont unis au nom de l'intérêt général, notamment le Président de la Communauté de Communes du Val de Drôme et de la Commission Locale de l'Eau, l'équipe de la Gare des Ramières et l'ensemble des membres du Comité consultatif, notamment les associations de protection de la nature. Compte tenu du délai, il demande aux conseillers de mandater très rapidement le S.M.R.D. pour effectuer les travaux relatifs au traitement de l'atterrissement d'une part, et les travaux de consolidation de la digue de Grâne d'autre part. Deux projets de conventions de mandat de maîtrise d'ouvrage sont donc soumis au vote de l'assemblée. Les travaux de traitement de l'atterrissement sont évalués à 75 000 € TTC et répartis à parts égales entre le S.M.R.D., les Communes d'Allex et de Grâne. Les travaux de consolidation de la digue de Grâne sont estimés à 25 000 € TTC et répartis à parts égales entre les Communes de Grâne et d'Allex. Le Conseil municipal approuve les deux projets de conventions de mandat de maîtrise d'ouvrage et autorise le Maire à les signer. La dépense sera inscrite au budget prévisionnel 2011.

BUDGET 2010 : DECISION MODIFICATIVE N ° 2

Le Maire rappelle aux conseillers que le budget prévisionnel a été adopté le 12 avril 2010 et qu'un second ajustement des crédits est nécessaire. La Commune a récemment exercé son droit de préemption urbain pour acheter la maison Billault située au centre du village et y installer une micro-crèche intercommunale. Le Conseil décide à l'unanimité de réaffecter certains crédits non utilisés et prendre en compte les recettes supplémentaires pour financer cette acquisition estimée à 212 500 € hors frais.

COMMUNE D'ALLEX / S.A.R.L. AQUARIUM DES TROPIQUES

Avenant n° 1 au contrat de crédit-bail mobilier

Le Maire rappelle la signature d'un contrat de crédit-bail mobilier avec la SARL Aquarium des Tropiques, le 15 septembre 2004 pour une durée de 12 ans, visant à donner en location les biens d'équipements professionnels, type aquariums et pompes. Il indique que la SARL Aquarium des Tropiques souhaite avancer l'échéance du contrat au 14 septembre 2013 et devenir propriétaire des biens d'équipement à cette date.

L'augmentation des loyers qui en découle doit faire l'objet d'un avenant au contrat. Compte tenu des versements déjà effectués, le coût de revient des équipements est fixé au 31 décembre 2010 à 9 878,00 € HT. Le Conseil municipal accepte à l'unanimité d'augmenter le montant du loyer mensuel à 300,00 € HT à compter du 1^{er} janvier 2011 (au lieu de 217,20 € HT à l'origine) et de porter l'échéance du contrat au 14 septembre 2013. Le Maire est autorisé à le signer.

PERSONNEL COMMUNAL

Modification d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe

Compte tenu du départ à la retraite de Mme BOURDI en 2009, Mme PEMEANT, adjoint technique à temps non complet (30/35^{ème}) s'est vue confier une partie de ses missions, notamment à la cantine scolaire. Le Maire propose à l'assemblée d'intégrer définitivement ces heures de travail complémentaires dans le poste d'adjoint technique qu'occupe Mme PEMEANT. Le Conseil Municipal accepte cette proposition et augmente la durée hebdomadaire du poste à 33/35^{ème}, à compter du 1^{er} janvier 2011.

PARTICIPATION AU REMPLACEMENT DE LA BORNE INCENDIE DU CENTRE DE SECOURS INTERCOMMUNAL

Le Maire indique à l'assemblée que la borne incendie située dans l'enceinte du Centre de secours Alex-Montoison-Ambonil est hors service, et rappelle que son remplacement a été évalué à 2 885,03 €. La Commune d'Alex prendrait à sa charge 1 200,00 €, la Commune d'Ambonil 400,00 € et la Commune de Montoisson 1 285,03 €. Le Maire soumet cette répartition au vote de l'assemblée qui l'accepte à l'unanimité.

SUBVENTION SOUMISE A CONDITION D'OCTROI

Subventions à la Bibliothèque pour l'organisation des « Allexyades », de l'activité « Contes » et pour participation au festival de lecture et théâtre.

Le Maire rappelle aux conseillers que certaines subventions sont versées sous réserve que les actions ou manifestations prévues aient bien eu lieu. La 9^{ème} édition des Allexyades s'est déroulée le 10 avril 2010 tandis que dans le cadre de l'activité « Contes », quatre séances ont été assurées cette année. Enfin, la Bibliothèque a participé au festival de lecture et théâtre le 9 octobre 2010. Tous les justificatifs ayant été remis, le Maire propose de verser les crédits prévus, à la Bibliothèque. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de verser 200 € au titre des Allexyades, 160 € pour l'animation Contes et 100 € pour participation au festival de lecture et théâtre.

ACHAT D'UN ABRIBUS

Demande d'aide financière au Département.

Le Maire rappelle aux conseillers que la Commune s'est engagée à remplacer progressivement les abribus les plus anciens ou les plus abîmés et à en installer sur les aires d'arrêt les plus fréquentées. Il précise à cet effet que six abribus neufs ont déjà été installés depuis 2005 et que celui prévu au centre du village sera posé après reprise du réseau électrique par le S.D.E.D. (Syndicat des Energies de la Drôme). En 2011, le Maire propose d'en installer un, Route de Grâne. Le Conseil municipal, accepte à l'unanimité d'acheter un abribus du même modèle que ceux déjà installés, pour un montant total de 3 433,42 € HT. Le Maire précise qu'il sollicite une aide financière du Conseil général, au titre de la répartition du produit des amendes de police perçues dans le canton. L'aide pourrait être supérieure à 50 % du montant HT.

CONVENTION D'INSPECTION EN HYGIENE ET SECURITE

Commune d'Alex / Centre de Gestion de la Drôme - Avenant n° 1

Le Maire rappelle la signature d'une convention d'inspection en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail avec le Centre de Gestion de la Drôme (CDG26), le 1^{er} novembre 2009. Il rappelle que l'objectif de la visite annuelle d'inspection, par ailleurs obligatoire, est d'aider la collectivité à répondre à ses obligations réglementaires et de détecter les principales situations à risques et points de non conformité. Il indique qu'une première visite de l'ingénieur en prévention des risques professionnels a eu lieu en décembre 2009 et qu'un avenant est proposé au vote ce jour pour fixer la date de la visite annuelle 2010 et le tarif correspondant. Les frais relatifs à la visite du lundi 13 décembre 2010 s'élèvent à 438 €, soit 1,5 journée de travail (visite et rédaction du rapport). Les conseillers approuvent l'avenant à l'unanimité.

DIVERS

● Permis de construire et déclarations préalables accordés depuis 4 octobre 2010

Depuis le 4 octobre 2010, deux permis de construire ont été accordés pour une surélévation de toiture et pour l'aménagement d'une habitation. Deux dossiers ont été classés sans suite et un a été refusé.

Dix déclarations préalables ont été accordées pour la pose de panneaux photovoltaïques, la construction d'une piscine, la construction d'un dépôt réfrigéré, d'un abri de jardin, et pour l'extension d'une habitation. Deux déclarations ont été refusées.

Le Maire ajoute que dans le cadre de l'élaboration de PLU (Plan Local d'Urbanisme), les services de l'Etat n'ont remis que très récemment le « porté à connaissance » (1^{ère} étape) rappelant notamment les directives, servitudes que la Commune devra prendre en compte, ainsi que les risques connus auxquels elle est soumise. Il aimerait comme d'autres avancer plus rapidement sur ce dossier.

● Intervention des adjoints et présidents de commissions

M. Jean-Michel CHAGNON, 1^{er} adjoint, revient sur le projet de micro-crèche intercommunale à aménager dans la maison Billault que la Commune est sur le point d'acquérir. Un médecin PMI a effectué une première visite des locaux en l'état et donné un avis favorable sur les conditions d'accueil des enfants dans la mesure où la Commune prendrait en charge quelques travaux d'aménagement intérieurs et extérieurs. M. CHAGNON rappelle que la Commune s'est engagée à mettre un local adapté à disposition de la C.C.V.D. et avance comme date d'ouverture idéale, le 1^{er} septembre 2011. Le recrutement du personnel nécessaire, l'équipement en mobilier et le fonctionnement de la structure appartiendront dès lors à la C.C.V.D. La Commune évalue actuellement le montant des travaux à réaliser et sollicite tous les partenaires financiers susceptibles d'apporter une aide.

M. Jean-François DURAND, adjoint chargé des travaux de voirie, indique qu'il dresse avec les services de la DDT le programme de travaux 2011, qui sera axé sur la construction de trottoirs et les aménagements de sécurité, en plus de l'entretien que nécessitent certaines voies communales. Un budget prévisionnel total de 120 000 € sera proposé au vote de l'assemblée en mars prochain.

Il ajoute qu'en ce qui concerne les problèmes d'écoulement des eaux pluviales, notamment sur le secteur du bas village et des Bérangères, les élus communaux, les agents du service technique et les techniciens de VEOLIA (gestionnaire du service des eaux) se sont rendus sur place chaque fois que de fortes intempéries se sont abattues sur la Commune, pour détecter les anomalies sur les réseaux d'eaux usées et/ou pluviales. Quatre aménagements seront réalisés en début d'année pour limiter la montée en pression des réseaux communaux aux points bas du village et faciliter les écoulements des eaux de ruissellement.

M. Guy VIGLIOCCO, adjoint, informe l'assemblée de la mise en place progressive d'un nouveau contrôle d'accès aux déchetteries intercommunales. Une gestion informatisée avec bornes et cartes à code barre remplacera bientôt le système actuel de cartes magnétiques. Sinon la Commune, en partenariat avec la CCVD, réfléchit à un nouveau système de collecte de piles usagées.

Mme Bernadette GOLIN, Conseillère municipale, rappelle que la Commune est désormais propriétaire de trois défibrillateurs (mairie, salle polyvalente et stade), qui seront régulièrement contrôlés par l'association UDPS 26-07 (Union Nationale des Premiers Secours) représentée par M. Sébastien CHARRIER.

Avant de terminer, Le Maire ajoute qu'il présentera ses vœux aux allelois et alleloises le 7 janvier 2011 à 19h00 à la salle polyvalente, et qu'il prévoit une réunion publique en début d'année. Il indique par ailleurs que la population légale retenue au 1^{er} janvier 2011 a été actualisée par l'INSEE à 2 541 habitants et que le prochain recensement exhaustif aura lieu en janvier et février 2012.

Il fait ensuite part de sa préoccupation concernant l'avenir du Cabinet médical et convie les élus à une toute prochaine réunion d'information en présence des deux médecins exerçant sur la Commune.

Il termine sur une note plus légère en annonçant qu'au concours départemental des maisons fleuries, la Commune a reçu une nouvelle fois un prix d'encouragement.

La parole est ensuite donnée à M. Christian SIRON, Conseiller municipal, qui a l'honneur de présenter un maillot signé de tous les médaillés olympiques de Biathlon aux derniers jeux d'hiver, offert à la Commune par son gendre M. Siegfried MAZET, allelois, mais surtout entraîneur de tir de l'équipe de France masculine dans cette discipline.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance publique a été levée à 22h40.